ENVIRONNEMENT

Stocamine sous un nuage de fumée

La décision de Nicolas Hulot de commander une étude de faisabilité sur le déstockage total des 41 730 tonnes de déchets encore enfouis à Wittelsheim secoue le dossier Stocamine. De telles études ont déjà été menées, aucune n'a conclu à une impossibilité technique. En plus du coût, toutes ont cependant insisté sur les risques liés à la manipulation des déchets dans un milieu minier dégradé.

Textes : Laurent Bodin

Stocamine est à ce point un dossier hors normes que c'est par un communiqué commun du préfet du Haut-Rhin et de trois élus que la décision de Nicolas Hulot de commander une étude sur la faisabilité d'un déstockage intégral des déchets a été rendue publique mardi soir (*L'Alsace* d'hier). Parce que le député Bruno Fuchs ne pouvait cosigner le texte avec le seul préfet Laurent Touvet, le président de M2A, Fabian Jordan, et le maire de Wittelsheim, Yves Goepfert, ont paraphé le texte. Mais c'est bien l'élu de la 6e circonscription du Haut-Rhin qui est à l'origine de la décision ministérielle.

Alain Rollet, le liquidateur des MDPA, avec le personnel chargé de déstocker les produits mercuriels de Stocamine : l'annonce de la décision de Nicolas Hulot modifie tout le calendrier prévu. Archives L'Alsace/Thierry Gachon

« Les difficultés et les risques sont nombreux »

Si l'annonce a été réussie sur un plan politique et médiatique, la mise en musique ne sera pas simple. De nombreux nuages subsistent, en effet, au-dessus de Stocamine. Les responsables de l'entreprise ont simplement pris acte. *« Nous nous conformerons bien entendu aux instructions et fournirons l'ensemble des éléments demandés*, a fait savoir Céline Schump, secrétaire générale de Stocamine. *Un autre point de vue et de nouvelles analyses peuvent enrichir les nombreuses études précédentes. Cependant, les MDPA* [Mines de potasse d'Alsace, NDLR] *rappellent que le déstockage du mercure a duré trois fois plus longtemps que prévu et que l'expérience a démontré que les difficultés et les risques sont nombreux. Certains n'ont pas pu être surmontés dans le bloc 21. Les MDPA rappellent aussi les conclusions des études, qui ont toutes estimé que la meilleure solution pour l'homme et l'environnement est le confinement définitif… »*

Alors que le déstockage des 2 270 tonnes de déchets mercuriels, décidé par la précédente ministre de l'Environnement, Ségolène Royal, a été achevé au cours de l'automne dernier, la décision de Nicolas Hulot de diligenter une étude de faisabilité du déstockage des quelque 41 730 tonnes de déchets restant enfouies à Stocamine relance le dossier. Alors même que, conformément à l'arrêté préfectoral, les travaux préparatifs aux opérations de confinement ont débuté, il est difficile d'imaginer qu'ils se poursuivent.

Quels experts ?

Surtout, des études de faisabilité ont déjà été menées. Toutes ont conclu à la difficulté de l'opération, notamment pour les personnes qui seraient chargées de manipuler les déchets toxiques dans des conditions minières dégradées. Aucune n'a cependant conclu à l'impossibilité de tout déstocker. Tout est évidemment question de moyens, humains et financiers. Et de l'acceptabilité des risques. Ces questions seront au cœur de l'étude demandée par le ministère.

Reste aussi à savoir qui mènera cette étude. Dix des douze experts français et étrangers qui composaient le comité de pilotage avaient, en 2011, privilégié le déstockage partiel. *« Si l'étude est menée par le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), peut-être va-t-on retrouver les copains à M. Rollet* [liquidateur des MDPA, NDLR], *cette caste formée dans le même moule… »*, s'inquiète le porte-parole de Destocamine, Yann Flory, pour qui *« l'État, actionnaire de Stocamine, a toujours poussé dans le sens de l'enfouissement »*.

Les partisans du déstockage total comptent aussi beaucoup sur la mission parlementaire d'information. Présidée par les députés alsaciens Bruno Fuchs et Vincent Thiébaut, elle devrait auditionner tous les acteurs du projet. Vaste programme qui ressemble à une remise à zéro de tous les compteurs dans un dossier déjà vieux de 15 ans.

Satisfaction générale

La décision de Nicolas Hulot d'ordonner une étude sur la possibilité technique d'un déstockage total (hors bloc 15, touché par un incendie en 2002) à Stocamine a été saluée unanimement. *« Cela fait tellement d'années qu'on pose des questions qu'on est évidemment content. C'est une belle avancée »*, reconnaît Yann Flory. Le porte-parole du collectif Destocamine a *« enfin l'espoir qu'on examine consciencieusement le déstockage total »*. *« Mais il y a eu tellement d'études dans ce dossier que l'on n'est pas tout à fait rassuré. Le choix d'experts étrangers serait un gage d'objectivité. Les experts suisses notamment sont des gens qui vont dans le sens du déstockage. Il faut faire tout ce qui est possible pour déstocker au maximum. C'est encore possible : on a les capacités techniques pour le faire. Les techniques de robot pourraient très bien servir à déstocker »*, ajoute Yann Flory. Selon lui, on aurait déjà pu faire appel à la technologie auparavant : *« Au lieu de déplacer les colis et en remonter une partie seulement, la SAAR Montan aurait dû être chargée de tout remonter. En tout cas, nous saluons l'initiative du député Bruno Fuchs, car rien ne bougeait depuis des années. »*

Côté politique, Brigitte Klinkert, la présidente du conseil départemental du Haut-Rhin, *« se félicite »* que Nicolas Hulot *« ait entendu sa demande de déstockage »*. *« La décision du ministre est le fruit d'un travail de mobilisation collective, des associations, des habitants et des élus »*, estime l'élue. *« Au travers notamment de sa récente visite sur le site »*, Brigitte Klinkert assure *« avoir constaté que le déstockage était totalement envisageable »*.

En même temps que Bruno Fuchs (*L'Alsace* d'hier), la sénatrice Patricia Schillinger (La République en marche), rappelant avoir *« toujours plaidé pour un déstockage total »*, a salué *« une décision qui fait écho aux inquiétudes exprimées sur le terrain et qui suscite l'espoir de ceux soucieux de laisser aux générations futures un environnement sain »*.

RETZWILLER

Le préfet ordonne des mesures contre les odeurs

Le préfet vient d'ordonner à Suez des mesures d'urgence pour lutter contre les odeurs émanant de la décharge de Retzwiller.

Le préfet du Haut-Rhin interdit tout nouvel apport de déchets à la décharge de Retzwiller, dans le Sundgau, à compter de ce vendredi 20 avril. Il ordonne aussi à Suez, exploitant du site, d'engager sans délai des travaux de couverture du casier recevant actuellement les déchets, ceci afin de faire cesser les odeurs. L'exploitant devra avoir terminé cette opération au plus tard le 1er mai.

Le casier en cours d'aménagement. Photo DNA/Julien Steinhauser

Suez est également sommé d'installer un système de captation des gaz de fermentation à l'origine des odeurs. Enfin, le préfet rappelle fermement à Suez ses obligations en matière d'exploitation du site, notamment les dispositions prévues par l'arrêté préfectoral de novembre 2011 qui fixe les conditions d'exploitation de cette décharge, la seule autorisée dans le Haut-Rhin. Suez devra ainsi procéder à l'enfouissement des déchets actuellement en sur-stockage sur le site au plus tard avant le 31 décembre 2018, mais à des périodes où les températures seront plus basses.

Ouverte en 1975, la décharge de Retzwiller accueille en moyenne 100 000 tonnes de déchets par an. Ces dernières semaines, de fréquentes et fortes mauvaises odeurs ont exaspéré la population des localités voisines, Retzwiller notamment – que les habitants avaient surnommé le *« village qui pue »* –, mais également Wolfersdorf, Dannemarie, Elbach et Traubach-le-Bas. Des riverains avaient même manifesté devant la sous-préfecture d'Altkirch la semaine dernière.

Suez a reconnu l'existence des nuisances et les a justifiées par d'importants travaux menés sur le site, travaux qui, de plus, ont subi de gros retards en raison de la mauvaise météo de ce printemps.

J. S.

LINKY

Manifestation samedi à Colmar

L'ensemble des collectifs Stop Linky 68, l'association Groupe Santé Colmar et les maires du Haut-Rhin opposés à l'installation des compteurs communicants organisent un rassemblement suivi d'un défilé, samedi 21 avril à partir de 15 h, devant la préfecture de Colmar. Invoquant *« l'exercice du principe de précaution et de prévention en matière de santé »*, les organisateurs souhaitent *« obtenir que les problèmes engendrés par le compteur Linky soient pris en compte par les autorités »* et dénoncent *« les menaces quotidiennes de l'entreprise Enedis, qui va jusqu'à installer des compteurs contre la volonté des usagers et en leur absence »*. Plus de renseignements sur le site : www.groupesantecolmar.net

APICULTURE

Retour sur une hécatombe

Il y a un an, plusieurs apiculteurs du secteur de Sierentz constataient une surmortalité dans leurs ruches. L'enquête a mis en cause le chlorpyriphos-éthyl, un insecticide utilisé dans des produits phytosanitaires.

Olivier Brégeard

Une *« mortalité massive »* d'abeilles a été constatée entre avril et juin 2017 dans le secteur de Sierentz. Devant la suspicion d'intoxication, la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Haut-Rhin (DDCSPP) a réalisé une enquête. *« Deux analyses sur des abeilles mortes ont mis en évidence du chlorpyriphos-éthyl – un insecticide utilisé dans des produits phytosanitaires – à des doses létales pour les abeilles (0,17 µg par abeille) »*, a fait savoir la préfecture du Haut-Rhin, dans un communiqué diffusé hier.

Si la molécule fatale aux abeilles a été identifiée, l'enquête de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) n'a pas permis de trouver la source de la contamination. Archives L'Alsace/Hervé Kielwasser

Au moins 25 ruches décimées

Si d'autres cas suspects ont été signalés dans le même secteur, cette intoxication est avérée sur un total de 25 ruches, appartenant à quatre apiculteurs différents, précise Alexis Ballis, conseiller technique à la Chambre régionale d'agriculture d'Alsace et animateur de l'Association pour le développement de l'apiculture du Grand Est (Adage). *« Certaines ruches ont perdu plus de la moitié de leurs abeilles butineuses en une semaine, d'autres n'en ont perdu que 10 à 30 %. »*

Certaines ruches n'ont pas *« récupéré »* dans les mois qui ont suivi : les abeilles survivantes n'ont pas permis le renouvellement des générations et la reconstitution de la population autour de la reine. *« La contamination a certainement été stockée dans les cadres. Il aurait fallu tout jeter et recommencer avec des cadres neufs. Cela aurait été très contraignant et très coûteux »*, poursuit Alexis Ballis.

Constatant l'origine de cette surmortalité, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) a mené des investigations auprès des exploitants agricoles de la zone concernée. Mais *« ces investigations n'ont pas permis de trouver la source de contamination »*, indique la préfecture.

Les apiculteurs concernés ne peuvent donc compter sur aucun dédommagement, malgré les pertes enregistrées et le manque à gagner en termes de production. Pour Alexis Ballis, la responsabilité d'un ou plusieurs agriculteurs locaux ne fait cependant guère de doute. *« L'intoxication est survenue au cours d'un printemps plutôt mitigé, les abeilles n'ont donc pas été bien loin pour butiner – elles explorent dans ces cas-là le premier kilomètre. Elles butinent à gauche, à droite… La molécule incriminée a pu être rapportée d'une zone spécifique, un seul champ, contaminé par un seul utilisateur. »*

Un insecticide désormais interdit

En raison de sa nocivité pour la santé et pour l'environnement, l'usage du chlorpyriphos-éthyl est aujourd'hui interdit – l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail recense néanmoins encore un produit autorisé : le Pyristar. La préfecture demande aux agriculteurs qui possèdent encore des produits contenant cette molécule de prendre contact avec leur coopérative.

Il y a un an, l'usage du chlorpyriphos-éthyl était encore légal, mais Alexis Ballis rappelle que depuis 2003, tout insecticide est prohibé lorsque des fleurs sont présentes dans l'environnement proche. *« Hormis ceux qui portent la mention "abeilles", mais ceux-là ne peuvent être utilisés que la nuit. »*

« L'accident » de Sierentz mis à part, l'apiculture alsacienne se porte *« plutôt bien »*, note Alexis Ballis. Les chiffres définitifs seront publiés dans deux mois, mais les premiers retours de l'hiver indiquent que les pertes ont été globalement limitées.